

Commission politique de l'APF

Mission à Siem Reap, Cambodge

- **Objectif(s)** : Assurer la mission de Rapporteur au sein de cette instance lors de sa réunion de printemps dans le cadre de travaux de réflexion portant notamment sur la situation politique dans les pays de l'espace francophone, la prévention et la lutte contre la torture dans l'espace francophone, le processus de réconciliation nationale et la justice transitionnelle, l'État numérique et les droits humains. Participer au groupe de travail en vue de modifier les statuts de l'APF à la suite du mandat conféré par le Bureau de l'APF.
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : Diplomatie parlementaire francophone
- **Date(s)** : 30 avril au 6 mai 2026
- **Composition de la délégation** :
 - Parlementaire(s)** :
Gaëtan Van Goidsenhoven, Rapporteur au sein de la Commission politique
 - Autre(s)** :
Un agent du Parlement
- **Coût** :

Transport	6504,6€
Hébergement (et frais sur place)	871,66€
Total :	7377€

- **Mode de transport** : Avion
- **Compensation carbone**¹ : 16,65 tCO₂e

¹ <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

➤ Rapport :

Les travaux à Siem Reap ont débuté le samedi 2 mai par un séminaire sur l'encadrement et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les parlements.

Après les allocutions d'ouverture de S.E.M Kheng Sethikun, Secrétaire général adjoint du Sénat cambodgien et de S.E.M. Chheang Vun, Président de la Commission de l'Économie et des Finances, de la Banque et de l'Audit de l'Assemblée nationale du Cambodge et Vice-Président de la Section cambodgienne de l'APF, les participants, auxquels étaient associés les membres des délégations déjà présentes ont assisté aux présentations des deux premières thématiques.

La première séance avait comme intitulé « Démystifier l'IA : état des lieux, opportunités et risques ».

Elle visait, pour toute personne non initiée, à définir le concept, à aborder les fondements et concepts, à classer les modes d'IA par fonctionnalité, à décrire les fondements technologiques et à repérer les différentes opportunités, qu'il s'agisse des domaines de la santé, de la finance, de l'éducation et de la gestion administrative comme un parlement.

La deuxième séance à laquelle nous pouvions assister concernait le rôle du législateur dans l'encadrement de l'IA. Ce point rejoignant en partie le rapport présenté par M. Van Goidsenhoven sera présenté au moment de la présentation de son rapport.

Groupe de travail révision des statuts

L'après-midi du samedi 2 mai fut consacrée à la réunion du Groupe de Travail relatif aux modifications statutaires dont les propositions doivent être soumises à la Commission politique. Le Bureau de l'APF, réuni à Podgorica les 30 et 31 janvier 2026 a missionné la Commission politique de conduire une réflexion sur les conditions d'adhésion à l'APF et d'adapter les statuts en tenant compte des décisions et remarques du Bureau de Podgorica.

Les modifications apportées, sans entrer dans le fond, visaient à éclaircir certains concepts et à préciser certains points afin d'éviter toute ambiguïté. Ainsi, à l'article 1^{er} « Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une assemblée internationale constituée de parlements, *d'assemblées parlementaires et interparlementaires, sous forme d'association*, régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901. Autre exemple, « les droits de la personne » sont remplacés par « les droits humains ».

Concernant le paiement des cotisations des sections observatrices, à la demande de la section belge, le SG doit revenir avec une proposition qui tient compte de la justification de son amendement où certaines sections observatrices qui sont déjà des associations d'assemblées, comme l'UIP ou le BENELUX, ne participent pas aux réunions de l'APF et pour lesquelles il serait regrettable que la relation que l'APF a, elle-même, voulu créer avec ces instances ne souffre d'une absence de cotisation.

Il a également été tenu compte du souci de la section belge que toute adhésion fasse l'objet d'une vérification attentive en lien avec la mission de l'Assemblée parlementaire

de la Francophonie et de ses objectifs dont celui du rayonnement de la langue française et la promotion du multilinguisme.

La Délégation de Bureau, s'agissant systématiquement de réunions virtuelles, a été supprimée et est remplacée par le Bureau.

Commission politique

Après l'adoption de l'ordre du jour et confirmation de la composition du Bureau de la Commission, M. Van Goidsenhoven a rappelé que le site Internet devait tenir compte de cette actualisation.

Le compte-rendu des décisions a été adopté.

L'examen des situations politiques dans l'espace francophone a fait l'objet d'une longue analyse. Cet examen est associé à celui concernant l'application de la peine de mort dans l'espace francophone :

- Sections suspendues :
 - Syrie : La suspension de la section syrienne, prononcée lors de la 37e Session de l'APF à Kinshasa (2011), a été depuis lors maintenue au vu des persistances des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits humains. La période de transition est fixée à 5 ans en raison du processus démocratique fragile et la situation sécuritaire alarmante.
 - Mali : La suspension *de facto* de la section malienne a été constatée lors de la réunion de la Commission politique du 12 octobre 2020, à la suite de la rupture de l'ordre constitutionnel, du coup d'État perpétré le 18 août et de la dissolution de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, le 7 avril 2025, la section malienne a transmis par courrier son souhait de se retirer de l'APF. La menace terroriste s'intensifie et l'instabilité est aggravée par l'urgence humanitaire.
 - Burkina Faso : La suspension *de facto* de la section burkinabè a été constatée lors de la réunion du Bureau les 27 et 28 janvier 2022, conséquemment au coup d'État du 24 janvier et à la dissolution de l'Assemblée nationale qui s'en est suivie. La Commission électorale a été dissoute ainsi que tous les partis politiques. On a observé la criminalisation des libertés civiles et la restauration de la peine de mort, ainsi qu'une crise humanitaire importante.
 - Haïti : La suspension *de facto* de la section haïtienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 30 janvier 2023, en l'absence de parlementaires pour la constituer.
 - Niger : La suspension de la section nigérienne a été prononcée *de facto* lors de la 49e Session de l'APF à Montréal (2024), conséquemment au coup d'État du 26 juillet 2023. La situation sécuritaire s'est dégradée avec une augmentation des attentats terroristes sur des sites névralgiques. On observe une érosion du contrôle territorial.
- Sections sous observation/en transition :
 - Gabon : La section gabonaise bénéficie du mécanisme de transition depuis la 49e Session de l'APF, à Montréal, les autorités de transition gabonaises ayant d'emblée manifesté leur attachement à la Francophonie parlementaire et ayant rapidement entamé la marche vers le retour à l'ordre constitutionnel et démocratique

- Guinée : La suspension de la section guinéenne a été levée lors de la 49e Session de l'APF à Montréal, les autorités guinéennes n'ayant jamais cessé de manifester leur attachement envers la Francophonie et affichant une volonté manifeste d'un retour à l'ordre constitutionnel et démocratique. Depuis, la section bénéficie du mécanisme de transition.
- Tchad : La suspension de la section tchadienne a été levée lors de la 49e Session de l'APF à Montréal, les autorités tchadiennes n'ayant jamais cessé de manifester leur attachement envers la Francophonie et affichant une volonté manifeste d'un retour à l'ordre constitutionnel et démocratique. Depuis lors, la section bénéficie du mécanisme de transition.
- Autres situations politiques méritant une attention :
 La Guinée-Bissau ainsi que Madagascar ont attiré l'attention et un mécanisme de vigilance démocratique est suggéré.
 La situation libanaise est inquiétante tout comme celle de RDC où l'on observe une crise humanitaire majeure au Kivu malgré le rappel des accords ratifiés par le Rwanda et la RDC. Malgré les efforts de médiation, le conflit n'a pas pris fin et la situation alarmante sur le terrain perdure.
 Au Cambodge, la résurgence d'actions militaires menées par la Thaïlande et les risques d'occupation ont provoqué le déplacement de plus de 900.000 personnes.
- Concernant le recours à la peine de mort, certaines évolutions témoignent de fragilités persistantes voire de régressions. Comme au Burkina Faso et au Tchad, certains acquis se voient fragilisés.

Après cet examen et un tour de table de l'actualité politique dans les différentes sections, le Représentant de l'OIF a confirmé les craintes concernant les sections précitées et la recrudescence de la peine de mort. Il a également évoqué le retrait du Mali et du Burkina Faso de l'OIF.

La discussion sur l'Avis de l'APF en vue du XXème Sommet de la Francophonie ayant comme objectif la paix comme levier de développement durable, a amené la section belge à présenter la proposition suivante :

La paix comme vecteur de développement durable nous semble d'une telle évidence !
 Et pourtant...

Le continent européen est envahi d'une nouvelle forme d'extrémisme, l'extrémisme nihiliste, un courant qui nie toute idée de sens, de valeurs, de vérité ou de but dans la vie.

Ce courant nourrit une haine viscérale de la société, méprise le vivre ensemble, développe une fascination pour la violence.

Il vise particulièrement les jeunes, les adolescents en les séduisant et en les manipulant.

Ce courant n'est pas né en Europe. Il vient de l'outre-Atlantique, a déjà franchi les chutes du Niagara et l'océan Atlantique. Bientôt, il survolera la Méditerranée pour se répandre en Afrique et puis à l'Est.

Au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons voulu nous en soucier en ouvrant un débat démocratique, qui n'est pas la guerre des camps, mais la rencontre des consciences.

Nous avons voulu aussi l'ouvrir via un salon de la citoyenneté à l'attention des enseignants : « La paix, ça s'apprend, comme les maths, comme le foot » !!!

La paix s'enseigne, se pratique, se construit jour après jour.

Et parce que la Francophonie était au départ un lieu d'échanges sur la langue et ses premiers dérivés, la culture et l'éducation, nous pensons que le volet politique doit se réapproprier ces notions pour construire un projet essentiel de société durable.

Plus que toute autre chose, nous devons œuvrer à l'éducation de la paix, ouvrir le champ de cette réflexion et en faire un véritable projet éducatif avec l'idée de la partager au sein des parlements avec les enseignants.

La FWB souhaite que l'avis tienne compte de ces réflexions.

Cette proposition est également défendue par mon collègue en CECC/en CP.

Notre approche a été défendue par la Suisse et la RDC qui voient un lien important entre le développement via l'éducation et la paix.

Trois projets de rapport sur quatre ont fait l'objet d'une présentation.

Concernant le projet de rapport réalisé par la section suisse relatif à la prévention et à la lutte contre la torture, les sections sont invitées à répondre à un questionnaire qui permettra d'avoir une vue d'ensemble.

Mme Picard, députée de l'ANQ, a présenté son rapport sur les processus de réconciliation nationale et la justice transitionnelle. Dans la foulée, une intervention du Représentant des Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux du Cambodge a permis d'expliquer leurs fonctionnements et de comprendre le procès des Khmers rouges.

Ces Chambres sont un tribunal dont l'activité a commencé en 2006, créé par le gouvernement cambodgien et les Nations Unies afin de juger les anciens chefs du régime des Khmers rouges et les principaux responsables des crimes commis entre 1975 et 1979.

Les CETC ont aidé les victimes cambodgiennes dans leur quête de paix et de réconciliation. A l'issue du procès, les CETC ont approuvé 26 mesures de réparation. Les réparations sont des moyens de reconnaître le préjudice subi par les victimes de crimes et de montrer que les souffrances causées par les Khmers rouges ne seront jamais oubliées.

Après la fin des procès en 2022, le Cambodge et les Nations Unies ont convenu de continuer à collaborer pour préserver l'héritage des procès. La mission des CETC est devenue celle de partager des informations avec tous.

M. Van Goidsenhoven a présenté son projet de rapport sur l'État numérique et les droits humains, se focalisant sur divers aspects, de légalité, d'égalité et de transparence.

De notre naissance à notre mort, nous sommes de plus en plus enclins à confier à l'Etat des informations sur notre existence : notre nom, notre prénom, notre adresse, mais aussi notre santé, notre famille, notre travail, nos loisirs, notre maison, notre voiture, notre salaire... un ensemble d'informations que l'on appelle des « données » et qui forment notre « double numérique ».

Et tous les jours, l'État utilise ces données pour nous rendre service et vérifier que nous respectons nos obligations.

Voici quelques exemples :

- La naissance d'un enfant enregistrée dans l'ordinateur de la commune ;
- Des sites Internet remplaçant les guichets de l'administration ;
- Des données pré-encodées sur la déclaration fiscale ;

- La carte d'identité électronique en vue d'obtenir un médicament sur prescription médicale ;
- La désignation d'un fraudeur potentiel par un logiciel.

Ces exemples témoignent à suffisance que nous sommes dans l'ère de l'« e-gouvernement », tant d'un point de vue national qu'international.

L'ère numérique fait naître aujourd'hui des craintes particulières à l'exploitation de notre double numérique par des outils de plus en plus puissants (IA générative notamment) au service de l'État. Ainsi, en Belgique, le projet de communiquer les données de santé des citoyens à des sociétés d'assurance, la surveillance des manifestations en France par drone, l'affichage sur Internet des mauvais payeurs d'impôts en Hongrie, un robot détecteur de mensonge pour sélectionner les migrants aux portes de l'Europe, la possibilité pour les utilisateurs de Tinder aux USA de vérifier le casier judiciaire de leur « match » ... Voilà toute une série de cas qui confirment les craintes d'un déséquilibre de plus en plus marqué entre l'État et les individus.

L'État numérique n'est pas une simple modernisation de l'administration papier mais c'est l'arrivée d'un nouveau paradigme dans son fonctionnement et dans son rapport avec le citoyen.

Fut évoqué le cas belge où il existe une Autorité de protection des données, bien avant qu'une telle institution soit imposée par l'Union européenne.

Dans l'État numérique belge, nous rencontrons deux caractéristiques :

- Des administrations interconnectées en réseaux où l'on retrouve une décentralisation des données et une collecte unique des données ;
- Des administrations sous algorithmes (ceux-ci étant une suite d'instructions pour atteindre un objectif défini comme un kit de montage Ikea ou une recette de cuisine, mais ils sont intégrés dans des systèmes informatiques). Il existe des algorithmes « de tri » comme l'optimisation des préférences pour s'inscrire en première secondaire et il existe des algorithmes dits « prédictifs » qui font du profilage comme l'anti-fraude (un revenu moyen dans une déclaration fiscale et l'immatriculation de 5 Austin Martin et donc 5 taxes de circulation). Ces derniers intègrent de l'IA.

Les algorithmes ne sont pas infaillibles. Ils peuvent connaître des défauts, appelés « biais » et provoquer de sérieux dégâts humains.

Même si le concept des Droits de l'Homme est originel et que le texte de référence, la Déclaration universelle traite bien des Droits de l'Homme, les Nations Unies recourent de plus en plus souvent au concept de « Droits humains », plus inclusif.

Revenons à la crise de la Covid-19 et les mécanismes de traçage du virus. Petit à petit, nous avons pu nous rendre compte qu'on donnait à l'État des informations assez précises sur notre intimité, ce qui mit en évidence l'importance du droit fondamental à la protection de la vie privée et d'autres droits humains.

Ces données à caractère personnel (N° d'identification au RN, plaque d'immatriculation...) peuvent être exploitées par un tiers. D'où l'importance d'en encadrer l'usage par l'État.

La vie privée est liée à notre droit intime d'épanouissement personnel. Mais c'est également un droit collectif (liberté de manifester, liberté de se rassembler, liberté d'expression, liberté de culte) auquel nous ne pensons pas immédiatement.

Identifier les usages risqués, leurs processus et proposer des recommandations juridiques pour tous les États qui permettraient de contrôler cet usage des données numériques.

Tous les pays, du Nord comme du Sud, sont concernés !

Plutôt qu'un « Big Brother », c'est du monde Kafka dont il faut avoir peur, à savoir une bureaucratie déconcertante voire oppressante face à laquelle chacun se sent démuni. C'est le risque de ne plus comprendre et de plus avoir de prise sur un État tout puissant et hors de contrôle, dans lequel la technologie fait la loi, exclut et commet des erreurs conséquentes pour les individus. C'est un devoir parlementaire d'éviter cette dérive.

Il s'agit de nous recentrer sur trois piliers de l'État de droit qui sont la légalité, l'égalité et la transparence et d'apporter pour chacun de ces piliers des bonnes pratiques, des possibilités de solutions, d'émettre des recommandations afin de construire un État numérique respectueux des droits humains, ne sombrant pas dans une société de surveillance et d'exclusion.

Ce rapport a suscité un engouement et il a été demandé de le peaufiner avec des vécus francophones avant de présenter une résolution qui devrait être adoptée à Luxembourg en 2027.

Au point suivant, le président de la Commission a informé les membres des décisions prises par le Groupe de travail chargé de la révision statutaire.

Au point 9, différentes sections ont vu l'application de mécanismes de vigilance démocratique. Sont concernés le Gabon, la Guinée-Bissau, la Guinée et Madagascar.

Un projet de résolution a été déposé par la section cambodgienne concernant l'intégrité territoriale du Cambodge. Ce projet, rappelant plusieurs textes de droit international lance plusieurs appels et soutiens : respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, respect du cessez le feu et la mise en œuvre des accords du 26 octobre 2025, à la désescalade et à la reprise du dialogue, le règlement pacifique des différends dans les meilleurs délais, la normalisation des relations entre les deux pays.

Cette résolution, jugée très bonne, a fait l'objet d'un soutien unanime.

Au point 10, les sections ont dû se prononcer sur deux demandes d'adhésion et de changement de statuts. Deux demandes d'adhésion étaient à l'examen, UNALE et le Parlement arabe.

Le Représentant de la Belgique, avant de se prononcer sur le fond, a noté que le dossier était incomplet sur la forme. Les sections ne disposaient pas du formulaire de demande d'adhésion ad hoc via lequel il est possible de voir les actions qui sont entreprises en faveur de la langue française, de la Francophonie et de ses valeurs. Or, il est indispensable de vérifier la réciprocité des valeurs. Constatant que le côté procédural n'est pas respecté, ces demandes sont reportées à une réunion exceptionnelle prévue en juin par visioconférence, et ce à la demande de plusieurs sections.

Dans les questions diverses, la représentante française s'est dit inquiète de constater la sévérité des peines revues dans la loi concernant les actes contre nature et qui s'écarte d'un courant progressiste au Sénégal.

L'un des membres de la section sénégalaise, de l'opposition, a rappelé que le Sénégal est un pays laïc avec toutefois 90% de musulmans et 5 à 8% de chrétiens. Les lois sont fortement inspirées des valeurs traditionnelles et il est délicat de se référer à ses propres normes pour juger celles des autres. Selon lui, il est primordial de tenir compte de valeurs qui sont propres et qui reposent sur la tradition.

La prochaine réunion de printemps de la Commission politique se tiendra en 2027 à Cotonou, au Bénin sur invitation de la section béninoise.

➤ **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel : oui/non (à biffer)**

⇒ **Autorité(s) politique(s) : oui/non (à biffer)**

Date(s) : à compléter

Descriptif : à compléter

⇒ **Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : oui/non (à biffer)**

Date(s) :

Descriptif :

⇒ **Autorité(s) culturelle(s)/association(s)/autre : oui/non (à biffer)**

Date(s) : à compléter

Descriptif : à compléter

➤ **Suivi post-mission à assurer : à compléter**

➤ **Remarque(s) éventuelle(s) : à compléter**

Signature du chef de mission



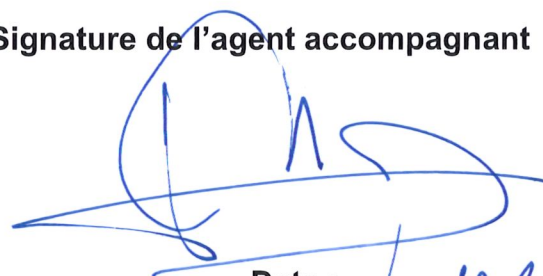
Date :

Le 27 mai 2026

Signature du chef de service

Date :

Signature de l'agent accompagnant



Date :

le 18 mai 2026.